

VIGNETTE D'IDENTIFICATION DU PATIENT

Clinique Notre Dame de Grâce
Chaussée de Nivelles, 212
6041 Gosselies
INAMI : 710-40-919

1. Objectif de la déclaration d'admission: permettre de faire des choix en toute connaissance de cause par la communication des informations relatives aux conséquences financières de l'admission

Toute hospitalisation entraîne des frais. En tant que patient, vous pouvez faire certains choix qui ont une influence considérable sur le prix final de votre séjour à l'hôpital. Ces choix, c'est au moyen de la présente déclaration d'admission que vous les faites. Il est donc très important qu'avant de la compléter et de la signer, vous lisiez minutieusement le document explicatif reçu en même temps. En cas de questions, n'hésitez pas à prendre contact avec le service des Admissions au 071/37.99.20.

2. Choix de la chambre

La possibilité de choisir librement mon médecin n'est en rien limitée par le type de chambre que je choisis.

Je souhaite être admis et soigné:

sans suppléments d'honoraires et sans suppléments de chambre en :

chambre à deux lits

chambre individuelle, avec un supplément de chambre de maximum 150 euros par jour

Je sais que les médecins traitants peuvent facturer un supplément d'honoraires de maximum 250 % du tarif légal des prestations médicales.

3. Admission d'un enfant accompagné d'un parent

Je souhaite que mon enfant, que j'accompagne, soit admis et soigné au tarif légal, sans supplément de chambre et sans supplément d'honoraires. Je sais que l'admission se fait en chambre à deux lits.

Je souhaite expressément que mon enfant, que j'accompagne, soit admis et soigné en chambre individuelle, sans suppléments de chambre. Je sais qu'en cas d'admission en chambre individuelle, les médecins traitants peuvent facturer un supplément d'honoraires de maximum 250 % du tarif légal des prestations médicales.

Mes frais de séjour en tant que parent accompagnant (notamment lit, repas, boissons,...) seront à ma charge au tarif indiqué dans le récapitulatif des prix des biens et services courants.

4. Acompte

Je paie euros d'acompte pour mon séjour.

La présente déclaration d'admission signée a valeur de reçu pour l'acompte payé.

L'acompte sera déduit du montant total de la facture du patient lors du décompte final.

5. Conditions de facturation

Tous les frais d'hôpital seront facturés par l'hôpital. Ne payez jamais directement au médecin!

Cette facture doit être payée dans les 30 jours à compter de la date d'émission. A défaut, le montant initial faisant l'objet d'un rappel sera majoré de frais administratifs de 5 euros. Le non paiement de ce rappel entraînera une indemnité forfaitaire de 10% du montant initial avec un minimum de 40 euros à titre de clause pénale ainsi que l'application d'un taux d'intérêt de 8,5 % calculé à partir de la date d'émission de la facture.

Sans réaction de votre part, la facture sera transmise pour recouvrement, amiable ou judiciaire. Tous les frais y afférents seront à votre charge.

En cas de litige, les tribunaux de l'arrondissement de Charleroi seront compétents.

Chaque patient a le droit d'obtenir des informations sur les conséquences financières d'une hospitalisation et du type de chambre qu'il a choisi.

Chaque patient a le droit d'être informé par le médecin concerné des frais qui seront à sa charge pour les traitements médicaux à prévoir.

J'ai reçu, en annexe à la présente déclaration, un document explicatif faisant mention des suppléments de chambre et d'honoraires. Le récapitulatif des prix des biens et services proposés à l'hôpital peut y être consulté. Je sais que tous les frais ne sont pas prévisibles.

Fait en deux exemplaires à Gosselies, le pour une admission débutant le et valable à partir du à heures.

Pour le patient ou son représentant,
signature précédée de la mention « lu et approuvé »

prénom, nom du patient ou de son représentant
(avec n° de Registre national)

Pour l'hôpital
Clinique Notre Dame de Grâce asbl
Chaussée de Nivelles, 212 à 6041 Gosselies
INAMI : 710-40-919

prénom, nom et qualité

Ces informations d'ordre personnel vous sont demandées par le gestionnaire de l'hôpital en vue du traitement correct de votre dossier et de la facturation de votre séjour à l'hôpital.
La Loi du 08/12/1992 relative à la protection de la vie privée vous autorise à consulter vos données et à les corriger.

CONFORT DE LA CHAMBRE

Chambre particulière:

- Toutes unités de soins: Repas pour accompagnants
 - Déjeuner : 5,00 € HTVA
 - Dîner : 10,00 € HTVA
 - Souper : 7,00 € HTVA
- En Pédiatrie - parent accompagnant: forfait d'hôtellerie 95 € par jour comprenant la literie et les trois repas

Chambre commune:

- Télévision :
 - 7 € HTVA par jour du premier au 31^{ème} jour d'hospitalisation
 - 3 € HTVA par jour à partir du 32^{ème} jour
 - En pédiatrie: télévision non payante
- Téléphone: 2 € HTVA par jour

En pédiatrie

- Parent accompagnant - forfait hôtellerie: 35 € par jour comprenant les trois repas

DISPARITIONS OU DEGATS CONSTATES APRES LE SEJOUR :

De manière générale, tout dégât ou disparition à une pièce du matériel ou du mobilier sera facturé au prix coûtant en ce compris le coût de main d'œuvre plus la TVA.

A titre d'exemple :

Télécommande: 100 €

Téléphone: 200 €

Télévision: 750 €

Piles: 50 €

La télécommande et le téléphone sont programmés et ne fonctionnent qu'à l'intérieur de la Clinique

Lampe d'ambiance colorée: 200 €

Sèche-cheveux: 150 €

Radio CD de chambre: 300 €

Radio de salle de bain: 400 €

Fauteuil patient: 1500 €

Siège de douche: 1000 €

Banquette: 500 €

Panneau au-dessus du lit: 500 €

Porte du frigo: 150 € Cintre: 20 € pièce

Poire d'appel infirmier: 100 €

PRODUITS FACTURABLES *

Exemples (liste non exhaustive) :

- Lotion hydratante Dermo-care : 16 €/flacon de 400 ml
- Crème pour mamelons Lansinoh : 16 €/tube de 40 gr
- Bâtonnets Lemon Pagavit : 0,5 €
- Set bébé Mustella : 16 €
- Forfait de langes maternité : 5,8 € (+ à la demande 1 pack de 50 langes par admissions au prix de 16,2 €)
- Slips de maternité : 0,57€/pièce
- Set pour tire-lait : 4,40€/pièce
- Urinal 2,40€/pièce
- Thermomètre digital : 5 €/pièce
- Bas anti-embolies : 14 €/paire
- Béquilles : 25€/paire
- Echarpes de contention : 6 €/pièce - 3 dimensions disponibles
- Echarpes d'immobilisation : 13 €/pièce -3 dimensions disponibles
- Bandes élastiques de contention : 4 €/bande de 10cmx7cm et 4 €/bande de 12cmx7cm
- Chaussettes antidérapantes : 2€/paire
- Cold pack : 35€

* Soumis à une TVA de 21% applicable dans le cas d'une hospitalisation non thérapeutique

Tarifs applicables à partir du 1/10/2022. Ceux-ci sont susceptibles d'être indexés annuellement.